

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024**

**OBJET / GAIA : Renaturation de la cour d'école primaire : validation du projet.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 4 décembre 2024**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 27  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xavier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Desperies.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

Mme Aristizabal rappelle au Conseil municipal l'engagement pris, dans le cadre de la convention avec le CAUE 64, de procéder aux travaux de réaménagement de la cour d'école élémentaire.

Le mécanisme « A vous de jouer » a permis de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'une association « TER-TER » et d'un collectif « TOUT -TERRAIN ». Ce groupement regroupe des compétences en paysage, en architecture et des professionnels dans les domaines de la gestion des espaces verts et du bâtiment.

Le projet de réaménagement vise l'adaptation de son environnement par rapport au dérèglement climatique, la création d'ilots de fraîcheurs et la renaturation d'une cour d'école aujourd'hui à 90 % imperméable et minérale.

Ce projet souhaite aussi mieux gérer les espaces, les matériaux et les usages, en toute concertation avec les utilisateurs (enfants, professeurs des écoles, animateurs du centre de loisirs, parents d'élèves, technicien de maintenance et d'entretien des locaux).

Sur la base du rendu de cette équipe de maîtrise d'œuvre, il conviendra de valider un programme de travaux qui pourra être réalisé par des entreprises extérieures et/ou par une partie des services de la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

**DECIDE** - d'approuver cette démarche projective,  
  
- de solliciter de l'État et des autres financeurs, le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

**PRECISE** que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt,

**AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires et signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Christian DEVEZE**

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza

**Mme Joana LACARRA**

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria

Par délégation du Maire

**Eliane AIZPURU**